



ARTICLE 1/ PARTICIPATION

Sur les 3 courses : La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

L'épreuve longue distance est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 18 ans.

Les épreuves courte distance et longue distance en relais sont ouvertes aux catégories suivantes : vétérans (tout confondu), séniors, espoirs, juniors et cadets. Un mineur doit obligatoirement avoir une décharge parentale.

Tout participant au Trail s'engage à fournir, soit la copie d'une licence sportive (avec attestation du médecin), soit un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an. (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999).

ARTICLE 2 / CHARTE DES COURSES NATURE ET TRAIL EN SEINE ET MARNE

L'épreuve « longue distance » (30 km) comptera pour le « Challenge Trail Découverte 77 Année 2012 ». En conséquence, l'organisation adhère à la charte définie par la commission des courses hors stade du comité d'athlétisme de Seine et Marne. Il conviendra donc à tous les participants de prendre en considération les points suivants, définis par cette charte et en particulier :

- Respecter la nature
- Respecter les consignes de course
- Respecter les zones de ravitaillement (les gels et autres pris en dehors des ravitaillements officiels doivent être conservés ou jetés dans les zones prévues à cet effet)
- Appliquer les règles du tri sélectif
- Respecter les commissaires de course, les bénévoles et les spectateurs
- Préférer, pour les coureurs locaux, le déplacement en vélo et, pour les plus éloignés, le covoiturage ou les transports en commun
- Respecter le stationnement mis en place par les organisateurs
- Respecter l'éthique du sport, à savoir, ne pas tricher ni avant, ni pendant la course et n'utiliser aucune substance dopante
- Respecter la flore en suivant scrupuleusement le parcours tracé par l'organisateur afin de préserver les sites traversés
- Aider toute personne en situation dangereuse ou en difficulté sur le parcours

La nature nous accueille, soyons en dignes.

ARTICLE 3 / HORAIRES

Dimanche 29 Avril 2012, Salle des fêtes de Sablonnières

Départ – Arrivée à la salle des fêtes de Sablonnières

09h35– Départ des 30kms (individuel et relais)

10h35 – Départ des 15 km

ARTICLE 4 / INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles à partir du bulletin diffusé sur les courses, mais également en ligne ou en vous rendant sur notre site <http://www.raidbriard.com>.

Montant de l'inscription au **TRAIL du TACOT BRIARD** :

15 km

11€ avant le 14/04/2012, 13€ après le 14/04/2012 (achat de la poste faisant foi), 14€ sur place.

30 km individuel

17€ avant le 14/04/2012, 19€ après le 14/04/2012 (achat de la poste faisant foi), 20€ sur place.

30 km relais (par coureur)

11€ avant le 14/04/2012, 13€ après le 14/04/2012 (achat de la poste faisant foi), 14€ sur place.

Les déclarations de forfait doivent être exprimées auprès de l'Organisation : avant le 21 avril 2012 pour le remboursement intégral des droits versés.

Pour les clubs (au delà de 5 coureurs) contacter l'organisation pour les conditions tarifaires.

ARTICLE 5 /RETRAIT DES DOSSARDS

Le dimanche 29 avril 2012 à la salle des fêtes de Sablonnières

- entre 07h30 et 09h00 pour le 30 km (individuel et relais)
- entre 07h30 et 10h00 pour le 15 km

ARTICLE 6 / EQUIPEMENT

Tout participant au TRAIL du TACOT BRIARD devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau « type gourde » ou « poche » est conseillée sur le parcours longue distance.

ARTICLE 7 / BALISAGE

Le balisage sera composé de rubalise accrochée, de panneaux ou bien encore de marquage au sol en fonction des possibilités offertes par le tracé et en regard du respect de l'environnement.

ARTICLE 8 / SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours aux endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera composée de secouristes et d'un médecin urgentiste.

Une assistance radio est mise en place par l'organisation et afin d'avoir une couverture sur l'intégralité du parcours. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve.

ARTICLE 9 / RAVITAILLEMENT - ARRIVEE

Le TRAIL du TACOT BRIARD est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit Trail).

Sur le grand parcours (30 km) 2 ravitaillements (solide-liquide) plus un à l'arrivée.

Sur le petit parcours (15 km) 1 ravitaillement (solide-liquide) plus un à l'arrivée

Un sandwich sera distribué dans l'aire d'arrivée à tous les finishers.

Possibilité de restauration rapide sur place (sandwichs et boissons en vente).

ARTICLE 10 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Seule l'épreuve du 30 km individuel comptera pour le « Challenge Trail Découverte 77 Année 2012 ». (Cf Règlement du Challenge)

Un classement distinct homme et femme est prévu, toutes catégories d'âges confondues. Les catégories suivantes entrent dans ce classement : Espoirs F & H, Séniors F & H, Vétérans 1 F & H, Vétérans 2 F & H, Vétérans 3 F & H, Vétérans 4 F & H.

La présence des participants récompensés est obligatoire, en cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant.

Pour les 3 courses, des récompenses seront remises aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch des catégories d'âge (vétérans > 40 ans et senior < 40 ans).

ARTICLE 11 / SANCTIONS

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible).

ARTICLE 12 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être, en aucun cas, tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ARTICLE 13 / COORDONNEES ORGANISATEUR

JS Ferté Gaucher CO club affilié à la FFCO (n° IF 7717)

Laurent DEVILLIERS

3 La Piloterie

77510 La Trétoire

Tél. 01 64 04 52 52